



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

**Territoire de Belfort**  
**DANJOUTIN**

**N° 014/2023**

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**CARNAVAL**

**Le Maire de DANJOUTIN**

**VU**

Le code de la route et notamment les articles R 44, R 225 et R 225-1

Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213, M 2213-5 et L 2213-13

Le code de la voirie routière

Considérant le CARNAVAL organisé le mercredi 15 février 2023 dans certaines rues de Danjoutin par le groupe Animation.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt du bon ordre et de la tranquillité publique et en vue d'assurer la sûreté et la commodité du passage sur les voies publiques

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le carnaval aura lieu le mercredi 15 février 2023 de 14 h à 17 h 30

**Article 2**

Un véhicule avec remorque et le cortège emprunteront le circuit suivant :

- 1 - départ place de l'Europe
- 2 - passage aux Vanottes
- 3 - avenue Maréchal Juin
- 5 - en direction de la rue du Moulin
- 6 - rue de l'Assise
- 7 - rue du d'Andelnans
- 8 - rue du Canal
- 9 - rue de la Libération
- 10 - direction rue du Dr Jacquot
- 11 - rue Paul Eluard
- 12 - retour place de l'Europe

### Article 3

La circulation des véhicules sera perturbée et / ou ralentie lors du passage du cortège sur les voies mentionnées à l'article 2 de 14 h à 15 h.

### Article 3

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

### Article 4

Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le Maire de DANJOUTIN certifie sous son autorité le caractère exécutoire de cet acte, les intéressés disposant d'un délai de deux mois à compter de la publication pour le contester devant le Tribunal Administratif de BESANCON.

### Article 5

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort et affiché. Ampliation sera remise, chacun pour exécution en ce qui le concerne, à :

- Groupe Animation ( [bentou95120@hotmail.fr](mailto:bentou95120@hotmail.fr) ; [aysealkan9008@gmail.com](mailto:aysealkan9008@gmail.com) )
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Service Départemental d'Incendie et de Secours, 4 rue Romain Rolland, Belfort
- Conseil Départemental, Direction des routes et Direction des transports
- Service des Gardes Champêtres de Belfort
- Caserne Belfort Sud
- S .M.T.C
- OPTYMO
- Services techniques de la commune de Danjoutin

DANJOUTIN, le 10 février 2023

Le Maire,

Emmanuel FORMET

Par délégation  
S. WEBER



Affiché et notifié le 10/02/23